

LES PETITS DEBROUILLARDS DU GRAND EST

Association Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 5 avenue de Metz

54320 – MAXEVILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

CABINET LAURENT BENEDICT

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS



LAURENT BENEDICT

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ PAR L'ÉTAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA RÉGION DE PARIS

CONSEIL ET EXPERT FINANCIER

Aux adhérents de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association l'**ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS DU GRAND EST** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



7, RUE CHATEAUBRIAND - 75008 PARIS

TÉL. 01-45-63-51-39 - PORT. 06-19-81-33-15 - FAX 01-45-63-77-86 - lbenedict@cabinetbenedict.com
SIRET N° 50178218900010 - N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 87501782189 - CODE APE 6920Z



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Les faits significatifs de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à PARIS,
Le 11 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes,



Laurent BÉNEDICT
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- *il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- *il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- *il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- *il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

BILAN

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023				31.12.2022	Variation	
	Brut	Amort	Net	%	Total	Montant	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	304 496	4 495	300 001	25.24	1 755	298 246	989.62
FRAIS D'ETABLISSEMENT							
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT							
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT							
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	304 496	4 495	300 001	25.24	1 755	298 246	989.62
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
AVANCES ET ACOMPTE (INCORPORELLES)							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	378 254	318 956	59 298	4.99	97 387	-38 089	-39.11
TERRAINS							
CONSTRUCTIONS							
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	378 254	318 956	59 298	4.99	97 387	-38 089	-39.11
IMMOBILISATIONS EN COURS							
AVANCES ET ACOMPTE							
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDE							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	16 430		16 430	1.38	16 430		
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	5 500		5 500	0.46	5 500		
AUTRES TITRES IMMOBILISES							
PRETS							
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 930		10 930	0.92	10 930		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	699 180	323 450	375 729	31.61	115 573	260 157	225.10
STOCKS ET EN-COURS	12 217		12 217	1.03	12 632	-415	-3.28
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS							
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS							
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES							
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS							
MARCHANDISES	12 217		12 217	1.03	12 632	-415	-3.28
CREANCES D'EXPLOITATION	605 492	138 403	467 089	39.30	1 030 092	-563 003	-54.66
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	119 698	20 771	98 928	8.32	77 294	21 634	27.99
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS							
AUTRES CREANCES	485 794	117 632	368 161	30.98	952 799	-584 637	-61.36
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT							
INSTRUMENTS DE TRESORERIE							
DISPONIBILITES	332 983		332 983	28.02	584 346	-251 363	-43.02
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	445		445	0.04	4 757	-4 312	-90.64
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	951 137	138 403	812 734	68.39	1 631 827	-819 093	-50.19
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)							
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)							
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)							
TOTAL GENERAL	1 650 317	461 853	1 188 464	100.00	1 747 400	-558 937	-31.99

BILAN

Passif	31/12/2023		31.12.2022	Variation	
	Montant	%	Total	Montant	%
FONDS PROPRES					
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE					
FONDS PROPRES STATUTAIRES					
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	197 513	16.62	197 513		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE					
FONDS PROPRES STATUTAIRES					
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES					
ECART DE REEVALUATION					
RESERVES					
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES					
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE					
AUTRES RESERVES					
REPORT A NOUVEAU	-11 259	-0.95	-43 994	32 736	-74.41
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-103 996	-8.75	32 736	-136 731	-417.68
SITUATION NETTE (1)	82 259	6.92	186 254	-103 996	-55.84
AUTRES FONDS					
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	161 835	13.62	53 925	107 911	200.11
PROVISIONS REGLEMENTEES					
TOTAL AUTRES FONDS (2)	161 835	13.62	53 925	107 911	200.11
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	244 094	20.54	240 179	3 915	1.63
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS ET DONATIONS					
FONDS DEDIES	134 114	11.28	169 927	-35 813	-21.08
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (3)	134 114	11.28	169 927	-35 813	-21.08
PROVISIONS POUR RISQUES					
PROVISIONS POUR CHARGES	2 673	0.22	6 546	-3 874	-59.17
TOTAL PROVISIONS (4)	2 673	0.22	6 546	-3 874	-59.17
DETTES					
DETTES FINANCIERES					
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)					
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	173 562	14.60	247 046	-73 484	-29.74
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	62 499	5.26	66 006	-3 506	-5.31
DETTES D'EXPLOITATION					
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	51 556	4.34	55 386	-3 830	-6.92
DETTES DES LEGS OU DONATION					
DETTES FISCALES ET SOCIALES	227 329	19.13	180 558	46 771	25.90
DETTES DIVERSES					
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES					
AUTRES DETTES					
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	292 637	24.62	781 752	-489 115	-62.57
TOTAL DETTES (5)	807 583	67.95	1 330 748	-523 165	-39.31
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)					
TOTAL GENERAL	1 188 464	100.00	1 747 400	-558 937	-31.99

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Toutes les écritures

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022	Variation	
	Montant	Total	%	Total	Montant	%
PRODUITS D'EXPLOITATION						
COTISATIONS	3 479		0.20	7 112	-3 633	-51.08
VENTES DE BIENS	6 668		0.38	15 553	-8 886	-57.13
DONT VENTES DE DONS EN NATURE						
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	417 791		23.89	369 956	47 835	12.93
DONT PARRAINAGES						
VENTES DE BIENS ET SERVICES		424 459	24.27	385 509	38 949	10.10
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	797 231		45.59	980 463	-183 232	-18.69
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.						
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	13 176		0.75	28 962	-15 786	-54.51
DONS MANUELS	10 176		0.58	962	9 214	957.97
MECENATS	3 000		0.17	28 000	-25 000	-89.29
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE						
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	3 100		0.18	1 000	2 100	210.00
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		813 507	46.52	1 010 425	-196 918	-19.49
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	75 154		4.30	77 587	-2 433	-3.14
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	70 817		4.05	129 853	-59 036	-45.46
AUTRES PRODUITS	239 480		13.70	27 902	211 578	758.29
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 626 896	93.04	1 638 388	-11 492	-0.70
CHARGES D'EXPLOITATION						
ACHATS DE MARCHANDISES						
VARIATION DE STOCK	415		0.02	3 598	-3 183	-88.47
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	413 015		23.62	410 615	2 400	0.58
AIDES FINANCIERES						
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	68 743		3.93	59 002	9 740	16.51
SALAIRES ET TRAITEMENTS	908 502		51.96	869 043	39 459	4.54

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022	Variation	
	Montant	Total	%	Total	Montant	%
CHARGES SOCIALES	210 539		12.04	168 585	41 954	24.89
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	45 054		2.58	36 632	8 423	22.99
DOTATIONS AUX PROVISIONS						
REPORTS EN FONDS DEDIES	35 004		2.00	67 467	-32 463	-48.12
AUTRES CHARGES	77 196		4.41	18 422	60 774	370.07
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		1 758 468	100.56	1 631 364	127 104	7.79
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-131 572		7 024		

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022	Variation	
	Montant	Total	%	Total	Montant	%
PRODUITS FINANCIERS						
DE PARTICIPATION				3	-3	-100.00
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE						
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 838		0.11	1 432	406	28.35
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE						
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE						
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		1 838	0.11	1 436	403	28.05
CHARGES FINANCIERES						
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIC						
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	1 558		0.09	2 055	-498	-24.21
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE						
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT						
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)		1 558	0.09	2 055	-498	-24.21
RESULTAT FINANCIER (3-4)		281		-620		
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
SUR OPERATIONS DE GESTION	8 216		0.47	33 230	-25 014	-75.27
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	3 811		0.22	2 638	1 173	44.47
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES	3 874		0.22		3 874	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		15 901	0.91	35 869	-19 967	-55.67
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
SUR OPERATIONS DE GESTION	-11 395		-0.65	9 537	-20 932	-219.47
SUR OPERATION EN CAPITAL						
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIC						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		-11 395	-0.65	9 537	-20 932	-219.47
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		27 296		26 331		

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022	Variation	
	Montant	Total	%	Total	Montant	%
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)						
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)						
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		1 644 636	94.05	1 675 693	-31 057	-1.85
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		1 748 631	100.00	1 642 957	105 674	6.43
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE				32 736	-32 736	-100.00
SOLDE DEBITEUR = PERTE		103 996	5.95		103 996	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
DONS EN NATURE	203 479		11,64	213 457	-9 977	-4,67
PRESTATION EN NATURE	21 846		1,25	10 976	10 870	99,04
BENEVOLAT						
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		225 325	12,89	224 433	893	0,40
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
SECOURS EN NATURE						
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	21 846		1,25	10 976	10 870	99,04
PRESTATION EN NATURE						
PERSONNEL BENEVOLE	203 479		11,64	213 457	-9 977	-4,67
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		225 325	12,89	224 433	893	0,40

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (871)	0	870 Bénévolat	
861 Mise à disposition gratuite de biens		870000000 Contributions volontaires- Bénévolat	203 479
861000000 Mise A Dispo de Biens	21 846	TOTAL (870)	203 479
TOTAL (861)	21 846	871 Prestations en nature	
864 Personnel bénévole		871000000 Prestations en Nature	21 846
864000000 Personnel Bénévole	203 479	TOTAL (864)	21 846
Total charges contributions volontaires	225 325	Total produits contributions volontaires	225 325

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 2023

PREAMBULE

La culture scientifique et technique apporte une contribution fondamentale à l'éducation et à la formation des citoyens. Cette culture ne peut s'acquérir que par la pratique, l'échange, le débat et ce à tout moment de la vie et en étroite liaison avec le quotidien.

L'association territoriale agit en dehors ou en complément des systèmes éducatifs institutionnels. Par la formation, l'organisation d'activités sur les territoires, la réalisation et la diffusion d'outils pédagogiques, la mise en débat, l'association vise l'émancipation des individus et des communautés humaines et aspire à l'amélioration du système social et au développement des solidarités.

L'association territoriale contribue à former des citoyens actifs, capables d'opinions réfléchies et critiques, acteurs de la construction du monde d'aujourd'hui et de demain. Elle cible tous les publics et plus particulièrement les enfants et jeunes, en développant la prise de conscience du caractère complexe des relations entre sciences et sociétés.

Dans son action, l'association territoriale est guidée par des convictions et des valeurs éducatives partagées :

- Aider à la découverte de toutes les sciences et technologies, à partir de l'expérimentation ludique et concrète, qui permet de rendre visibles des concepts ou des notions parfois abstraits ;
- Donner le goût de la démarche scientifique faite de curiosité, de recherche de vérité, de liberté d'initiative. Cette démarche expérimentale se réfère au quotidien et invite à prendre conscience de la portée et des limites de ses propres affirmations.
- En favorisant l'implication active dans la vie de la société, développer le sens du partage, de la solidarité et du respect de l'autre dans un esprit d'ouverture au monde ;
- Entretenir et cultiver la pratique et le plaisir de la connaissance, de l'échange, de la prise de parole et du débat ;
- Développer l'esprit critique des citoyens et citoyennes en questionnant les sciences et les technologies ainsi que leur rôle dans l'évolution de nos sociétés.

L'association territoriale est sensible aux initiatives qui permettent de rendre plus efficaces les actions citoyennes, renforçant une démarche participative et solidaire aux niveaux national, européen et international.

Ces actions peuvent se situer donc dans les champs de l'Éducation Populaire, de l'Éducation au Développement Durable, de la Solidarité Internationale, de l'Éducation à la Citoyenneté, et à la Démocratie, de l'Économie Sociale, de la Culture Scientifique Technique et Industrielle, de l'Insertion et de la Solidarité et de la Formation Professionnelle.

**L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.**

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 188 464 €

Le résultat net comptable est une perte de 103 996€

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/03/2024 en virtuel lors du CA de clôture des comptes.

Les faits significatifs de l'exercice :

Les contextes sont toujours très compliqués pour notre structure :

Nous avons toujours des difficultés de recrutement, notamment de personnel occasionnel, et de nos cadres.

Nous avons néanmoins réussi à stabiliser une équipe, mais l'ancienneté est très courte et le développement complexe nécessite des prises de postes accompagnées.

De plus, nous avons obtenu, de la part de la région Grand Est, un financement de 602 080 euros pour la démultiplication et la transformation de notre programme Engage -Toi dans un dispositif de formation plus classique. Ce nouveau programme s'appelle FORGE.

La région nous a octroyé une avance de trésorerie de 421 456 euros en octobre 2022. Nous n'avons pas réussi, à cause des problématiques précédentes, à mettre en œuvre ce projet convenablement, nous avons donc, en accord avec la région, stoppé celui-ci.

Néanmoins, des frais avaient été engagés sur l'année, une partie, ont été couverts par la région. Nous rembourserons l'avance de la région de janvier à novembre 2024.

La fermeture décrétée par la mairie de maxéville en pleine saison du Tiers-lieu La Piscine nous a fait perdre de la dynamique associative et a engendré des diminutions d'activités importantes.

Enfin, nous payons les intérêts sur le PGE depuis mai 2021, l'amortissement du capital a débuté en mai 2022 et se terminera en avril en 2026.

L'ensemble de ces faits, ainsi que notre mauvais résultat 2023 font que nous avons, en 2024 des problèmes de trésorerie importants.

Ceux-ci se traduisent concrètement en 2024 par des échelonnements de paiement de cotisations sociales auprès de l'URSSAF, de VAUBAN HUMANIS et des taxes sur salaire entre mars et juin.

Ceux-ci seront surmontés, nous l'espérons par des facilités bancaires (demande de Dailly), un raccourcissement de la durée d'encaissement des clients et l'augmentation de l'activité.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- non compensation.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette

dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 03 à 10 ans
Immobilisations moins de 500€	1 an

Les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissements sont amorties selon la même durée que le bien financé partiellement par ces subventions.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière (engagements de départ à la retraite):

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires sont comptabilisées (sans impact sur le compte de résultat) sur les justificatifs dont les conventions, la fiche de bénévolat, les feuilles d'émargements des réunions.

Changement de méthode d'évaluation et de présentation :

Néant

2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1. Les Actifs Immobilisés :

- Immobilisations brutes au 31/12/2023 : 699 180 €
- Amortissements et provisions d'actif au 31/12/2023 : 323 450€
- Immobilisations nettes au 31/12/2023 : 375 729€

Actif immobilisé	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
Immobilisations incorporelles	5000	299496	0	304496
Immobilisations corporelles	372539	5715	0	378254
Immobilisations financières	16430	0	0	16430
TOTAL	393969	305211	0	699180

Amortissement et provisions	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
Immobilisations incorporelles	3245	1250	0	4495
Immobilisations corporelles	275151	43804	0	318955
Immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL	278396	45054	0	323450

2.2. Etats des Stocks :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	12632		415	12217
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	12632	0	415	12217

2.3. Etats des Créances :

Créance	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	119698	119698	
Créances Réseaux	110083	110083	
Autres créances	375711	375711	
Charges constatées d'avance	445	445	
TOTAL	605937	605937	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	1506
Subventions/financements	17028
Autres produits à recevoir	
TOTAL	18534

2.4. Etats des Provisions pour dépréciation des éléments de l'actif :

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	213557	14477	89631	138403
Comptes financiers				
TOTAL	213557	14477	89631	138403

3 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.1. Évolution des fonds propres :

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	197513				197513
Fonds propres avec droit de reprise					

Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	-43994	32736			-11258
Excédent ou déficit de l'exercice	32736	-32736	-103996		-103996
Situation nette	186254	0	-103996		82259
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	53925		155681	47770	161835
Provisions réglementées					
TOTAL	240179	0	51685	47770	244094

3.2. Évolution des Subvention d'investissements :

Nature de subvention d'investissement	Montant	Inscrit au résultat de l'exercice 2021	Valeur net	Durée
JIX camion	8308	8308	0	5 ans
Plateforme Numérique	5000	4495	505	4 ans
Tentes	4650	1694	2956	4 ans
Équipement Auxerre	4000	1458	2542	4 ans
Poulailler	1196	1045	151	3 ans
Conception formation FORGE	155681	0	155681	5 ans
TOTAL	178835	17000	161835	

3.3. Provisions:

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligations similaires (IFC-retraite) ¹				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				

¹ La provision IFC est calculée conformément à la CC de l'animation soit 25% d'un mois de salaire par année d'ancienneté pour les 10 premières années + 33% pour les années au-delà de 10 ans

Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	6546	1000	4873	2673
TOTAL (II)	6546	1000	4873	2673
TOTAL GENERAL (I+II)	6546	1000	4873	2673

Etat des Fonds Dédiés:

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets dans dépenses au cours des deux derniers exercices
Grande Ecole Numérique	99 110,00					99 110,00	99 110,00
PREF GRAND EST		5000				5000	
CAF	8500	10000	8500	1300		10000	
DILCRAH		2500				2500	
Inter-commune	11600	1500	11600			1500	
PREF DEP	30667	8000	30667			8000	
REGION	13850		13850	3350		0	
Ville-commune	6200	8004	6200			8004	
Contributions financières d'autres organismes	0					0	
Ressources liées à la générosité du public	0					0	
TOTAL	169927	35004	70817	4650	0	134114	99110

3.4. État des Fonds reportés liés aux legs ou donations:

Fonds reportés	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
TOTAL	0	0	0	0

3.6. État des Emprunts et engagements financiers:

Etat des emprunts	Montant initial	Date	Durée	Taux d'intérêt	Capital à rembourser en début 2023	Capital à rembourser en 2023	Capital restant dû au 31/12/2023
CE n°5915370/1 5135- PGE	295 000	05/17/20	6 ans dont 2 ans de différentiel	0,25% - 1ère année et 0,73% la suite	247046	73484	173562
TOTAL	295 000				247046	73484	173562

3.7. État des Dettes:

État des dettes et produits constatés d'avance

État des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit	173562	74022	99540	0,00
Dettes financières diverses	0	0		
Réseau Petits Débrouillards	62499	62499		
Fournisseurs	51556	51556		
Dettes fiscales et sociale	227329	227329		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	00	0		
Produits constatés d'avance	292637	234429	58208	
TOTAL	807583	649835	157748	0

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	17373
Dettes fiscales et sociales	68103
Autres dettes	
TOTAL	85476

3 - AUTRES INFORMATIONS

Notes sur les comptes de résultat

Ventilation des produits d'exploitation : 1 626 896 euros

Les produits d'exploitation de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

Nature des produits d'exploitation	Montant HT	taux
Cotisations	3479	0.21%
Biens et Prestations de services	424459	26.09%
Concours publics	135103	8.3%
-CUI-CAE-EAV	11424	0.7%
-Emploi Franc	4837	0.3%
-Service civique	8963	0.55%
-FONJEP	49749	3.06%
-OPCO	60129	3.7%
-Aides à l'emploi	0	0%
Subventions d'exploitations	662128	40.7%
-Ministère	124070	7.63%
-Etat-Régions	39000	2.4%
-Etat-Départements	221924	13.64%
-Conseils régionaux	23800	1.46%
-Conseils départementaux	36566	2.25%
-Conseils intercommunaux	89250	5.49%
-Conseils municipaux	54653	3.36%
-Organismes sociaux	67715	4.16%
-Etablissements publics	5150	0.32%
Contributions financières des organismes privés	3100	0.19%
Dons/ Mécènes/Fondations	13176	0.81%
Report des ressources- subventions	70817	4.35%
Autres produits divers	314634	19.34%
TOTAL	1626896	100,00%

Les legs, donations et assurances-vie figurant au compte de résultat se décomposent de la manière suivante :

PRODUITS	0
le montant perçu au titre d'assurances-vie; le montant de la rubrique de produits «Legs ou donations» définie à l'article 213-9 le prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés; a reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés l'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
CHARGES	0
la valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés; la dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés; le report en fonds reportés liés aux legs ou donations.	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	0

Autres informations relatives au comptes de résultat :

Le résultat exceptionnel s'élève à 27 296€ dont - 11 395€ de charges et 15 901 € de produits dont le détail est le suivant :

CHARGES EXCEPTIONNELLES	-11395
Charges sur exercices antérieurs	-21436
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	9986
Autres charges exceptionnelles	55
PRODUITS EXCEPTIONNELS	15901
Produits sur exercices antérieurs	6287
Quote-part subvention investissement	3811
Reprise sur provision	3874
Autres produits exceptionnels	1930

Engagements hors bilan

Néant

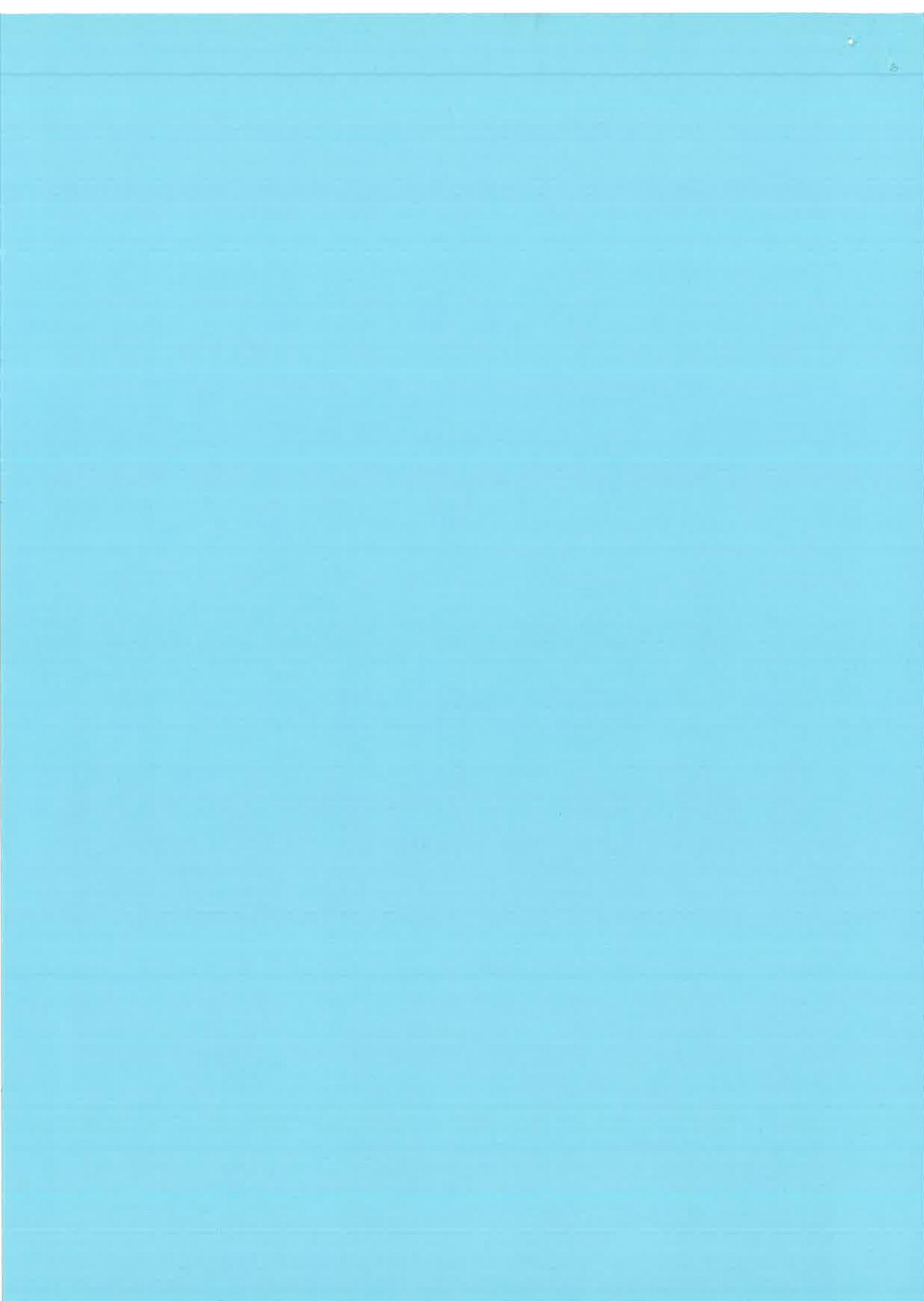
Effectif moyen en ETP

Personnel salarié	ETP	NB CDD FEMMES	NB CDI FEMMES	NB CDD HOMMES	NB CDI HOMMES
Cadres	5.28	0	6	0	0
Non cadres	23.75	6	13	9	17
Occasionnels	2.17	49	0	42	0
Contrats aidés	1.97	0	0	2	0
Stagiaire Rémunéré	0.21	1	0	0	0
Apprentis	0	0	0	0	0
TOTAL	33.38	56	19	53	17

Personnel Non salarié ETP	Stagiaire	Volontaire	autres	bénévole
Niveau 1	2.09	4.43	1.08	0.53
Niveau 2	0.21	0	0	0
Niveau 3	0	0	0	0.34
TOTAL	2.3	4.43	1.08	0.87

Implantation géographique

Antennes/ comité local	Région	Dept	Adresse
Siège IR	Grand Est	54	La piscine, 5 av de metz 54320 Maxeville
Nancy	Grand Est	54	La piscine, 5 av de metz 54320 Maxeville
La Piscine	Grand Est	54	La piscine, 5 av de metz 54320 Maxeville
Verdun	Grand Est	55	Centre Social et Culturel Kergomard 9 Rue Jean Paché, 55100 Verdun
Metz	Grand Est	57	MJC Borny 10, rue du bon pasteur 57070 Metz
Forbach	Grand Est	57	12 place Robert Schuman 57600 FORBACH
Strasbourg	Grand Est	67	12 rue des cygnes - 67000 Strasbourg
Mulhouse	Grand Est	68	18 rue du Manège - 68100 MULHOUSE
Kidslab	Grand Est	68	Nef Des sciences 2 bis Rue des Frères Lumière, 68200 Mulhouse
Epinal	Grand Est	88	Maison des Associations 10 quartier de la Madeleine rue du général Haxo 88000 Epinal
Ailleurs	Grand Est	88	Ailleurs- 15 rue Marechal Lyautey 88000 Epinal
Charleville-Mézières	Grand Est	08	08 109 Charleville-Mézières
Troyes	Grand Est	10	37 rue Célestin Philbois 10 000 Troyes
Châlons en Champagne	Grand Est	51	FABLAB L'atelier de bidouille numérique 127 Av. de Paris, 51000 Châlons-en-Champagne
Reims	Grand Est	51	2 place Toulouse Lautrec 51000 REims
Besançon	Bourgogne-Franche-Comté	25	3 rue de Dijon - 25000 Besançon
Besançon-Fort Chaudanne	Bourgogne-Franche-Comté	25	54 Chemin du Fort de Chaudanne, 25000 Besançon
Auxerre	Bourgogne-Franche-Comté	89	Les riverains - 4 rue Paul Doumer- 89000 Auxerre
Dijon-Chenove	Bourgogne-Franche-Comté	21	Cour Margot, 7ter esplanade de la République - 21300 Chenôve
Mâcon	Bourgogne-Franche-Comté	71	2 rue Jean Bouvet 71000 Mâcon
Amiens	Hauts de France	80	La Machinerie 1bis Rue de la Vallée, 80000 Amiens
Tourcoing	Hauts de France	59	125 rue de Courtrai - 59220 Tourcoing
TOTAL	23 entités		20 lieux d'implantation



LES PETITS DEBROUILLARDS DU GRAND EST

Association Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 5 avenue de Metz

54320 - MAXEVILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

CABINET LAURENT BENEDICT

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS



LES PETITS DEBROUILLARDS DU GRAND EST

Association Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 5 avenue de Metz

54320 - MAXEVILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

CABINET LAURENT BENEDICT

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS



LAURENT BENEDICT

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

EXPERT-COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA RÉGION DE PARIS

CONSEIL ET EXPERT FINANCIER

Aux adhérents de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à PARIS,
Le 11 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes,



Laurent BENEDICT
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



7, RUE CHATEAUBRIAND - 75008 PARIS

TÉL. 01-45-63-51-39 - PORT. 06-19-81-33-15 - FAX 01-45-63-77-86 - lbenedict@cabinetbenedict.com
SIRET N° 50178218900010 - N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 87501782189 - CODE APE 6920Z



